

n° 28 – mars 2024



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
juin 2024

Au 4^{ème} trimestre 2023, les montants de prime d'activité (PA) versés atteignent 2,51 milliards d'euros, en baisse de 3,6 % sur un an. Cette diminution s'explique à la fois par le recul du montant moyen versé (- 2,2 % sur un an) et par la baisse de 1,3 % du nombre de foyers bénéficiaires.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité en **page 6**.

4,55
millions

2,51
milliards

184
euros



Foyers bénéficiaires
de la PA (- 1,3 % en un an)
8,82 millions personnes
couvertes par la prestation
(- 2,3 % en un an)



Dépenses de PA au
titre du trimestre de
droit (- 3,6 % en un an)



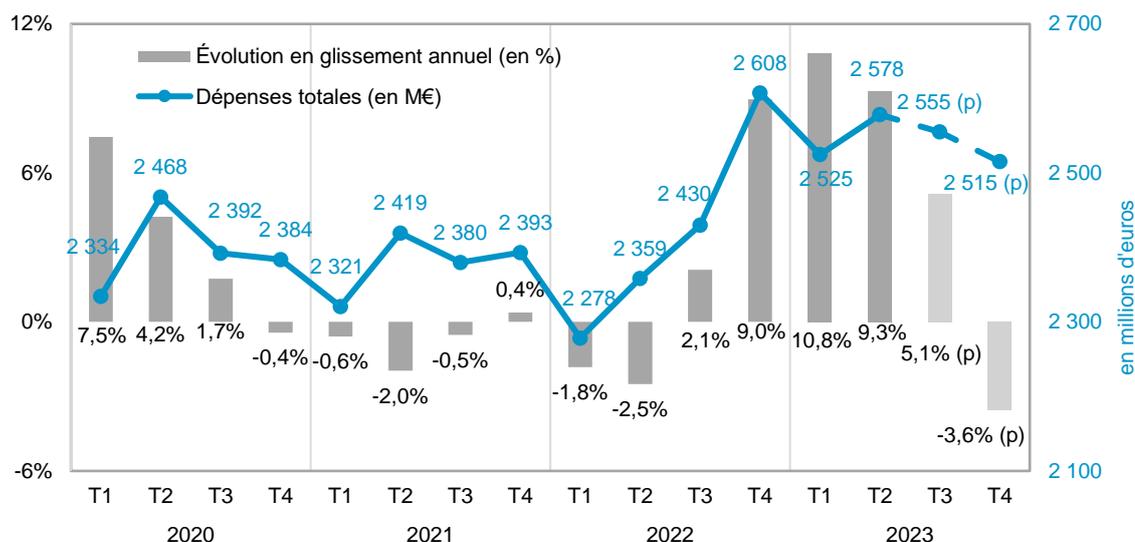
Montant moyen mensuel
de PA versée par foyer
(- 2,2 % en un an)

Les dépenses de prime d'activité au titre des droits du 4^{ème} trimestre 2023 sont estimées à 2,51 milliards d'euros. Elles diminuent de 3,6 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel »), après plus d'un an de hausses significatives ([graphique 1](#)). En cumul sur un an, les dépenses atteignent 10,17 milliards d'euros.

Pour la première fois depuis deux ans, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est en recul par rapport au même trimestre de l'année précédente (- 1,3 %). Les effectifs sont estimés à 4,55 millions de foyers en moyenne au 4^{ème} trimestre 2023, contre 4,62 millions de foyers en moyenne au 4^{ème} trimestre 2022 ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, la prime d'activité concerne 8,82 millions de personnes au 4^{ème} trimestre 2023.

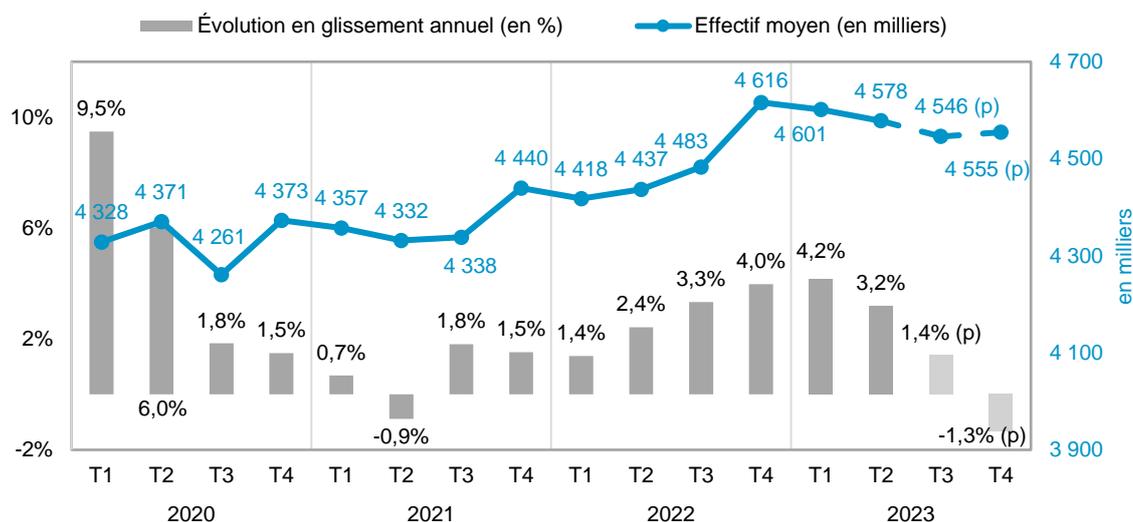
Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 184 euros au 4^{ème} trimestre 2023, en baisse de 4 euros par rapport au 4^{ème} trimestre 2022 (- 2,2 %). Les effets de la forte revalorisation intervenue en juillet 2022 (+ 4,0 %), qui ne sont pleinement montés en charge qu'à partir de la fin d'année 2022, ne jouent plus sur l'évolution en glissement annuel ([graphique 3](#)).

Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit



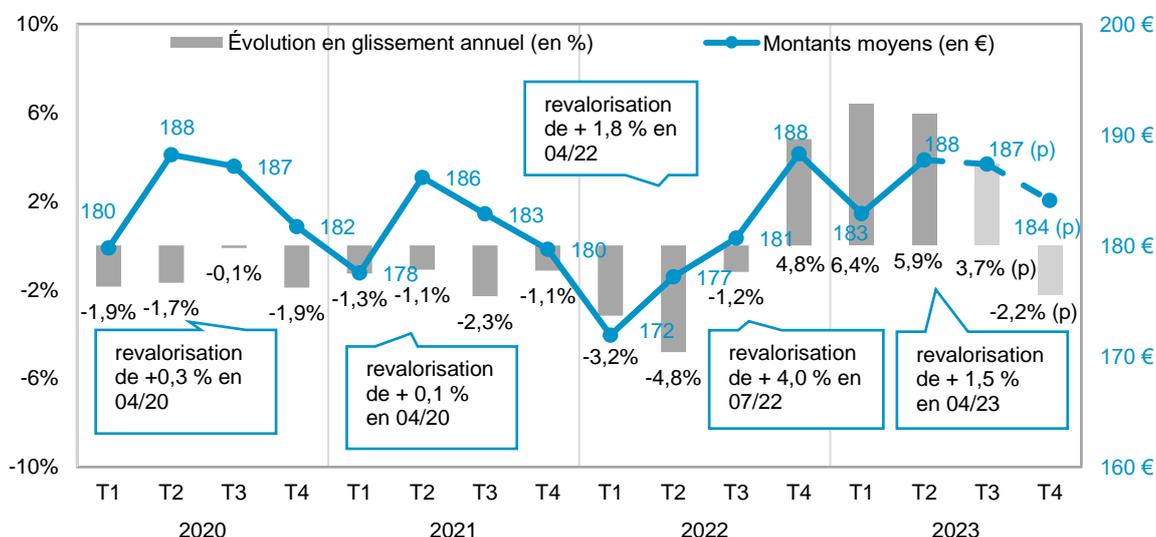
Note de lecture : les dépenses de prime d'activité passent de 2 334 à 2 321 millions d'euros entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, correspondant à une évolution en glissement annuel de - 0,6 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture : le nombre de foyers bénéficiaires de prime d'activité passe de 4 328 à 4 357 milliers entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, correspondant à une évolution en glissement annuel de + 0,7 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture : le montant mensuel moyen de prime d'activité versé passe de 180 à 178 euros entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, correspondant à une évolution en glissement annuel de - 1,3 %.

(p) T3 et T4 2023 - données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs Dser.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représentait 96,2 % des dépenses et 96,8 % des bénéficiaires tous régimes en 2022.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité diminue légèrement depuis le début de l'année 2023. Les dépenses, quant à elles, évoluent en dents de scie du fait de la saisonnalité de la prestation¹. En 2022, l'amélioration du marché du travail et les revalorisations du barème, dont la revalorisation exceptionnelle de juillet 2022, avaient dynamisé la prestation, tant au niveau des effectifs que des dépenses. En 2020 et 2021, les dépenses et le nombre de bénéficiaires avaient évolué irrégulièrement, impactés par la crise sanitaire et les mesures temporaires d'accompagnement (chômage partiel, maintiens de droits...).

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité au 4^{ème} trimestre 2023



Les dépenses de prime d'activité entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023 reculent pour toutes les **configurations familiales** (tableau 1), excepté pour les familles monoparentales. Les couples avec enfant(s) contribuent le plus à la baisse des dépenses (1,4 point sur 3,6 % de diminution). Cela s'explique notamment par le fait que le nombre de bénéficiaires en couple avec enfant(s) diminue davantage que la plupart des autres catégories (- 5,9 % contre - 1,3 % pour l'ensemble), et par un montant moyen versé plus élevé (245 euros contre 184 euros pour l'ensemble). À l'opposé, les familles monoparentales sont la seule configuration familiale pour laquelle les dépenses de prime d'activité ne diminuent pas (+ 0,1 %), car leur nombre continue d'augmenter sur la période (+ 0,6 %), et leur montant moyen ne baisse que légèrement (- 0,5 % contre - 2,2 % pour l'ensemble).

Sur une plus longue période, le nombre d'hommes seuls ou familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité s'accroît plus vite que l'ensemble (graphique 4), tandis que le nombre de bénéficiaires en couple tend à diminuer.

¹ Les droits des premiers trimestres sont calculés sur les déclarations de ressources des allocataires de fin d'année et intègrent ainsi des primes (13^{ème} mois et autres gratifications...). Cela a pour conséquence l'exclusion de la prestation de certains bénéficiaires ou la baisse du montant de prime d'activité versée.

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 4^{ème} trimestre 2023, selon les caractéristiques des foyers

**Estimations
au 4^{ème} trimestre 2023**

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽²⁾ (en point)
Ensemble	4 555	100,0	-1,3	0,2	184	-2,2	2 515	-3,6	-3,6
France métropolitaine	4 381	96,2	-1,5	0,2	183	-2,3	2 408	-3,7	-3,5
Départements d'outre-mer	173	3,8	1,9	0,7	206	-2,1	107	-0,3	0,0
Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	1 274	28,0	0,5	0,5	136	-4,1	518	-3,6	-0,7
Femmes seules	1 274	28,0	-0,2	0,0	143	-3,9	545	-4,1	-0,9
Personnes seules avec enfant(s)	955	21,0	0,6	0,2	253	-0,5	725	0,1	0,0
Couples sans enfant	251	5,5	-7,8	0,9	185	-1,0	140	-8,7	-0,5
Couples avec enfant(s)	800	17,6	-5,9	-0,2	245	-0,1	587	-6,0	-1,4
Âge du responsable dossier									
<25 ans	759	16,7	0,7	-0,8	149	-4,3	339	-3,7	-0,5
25-34 ans	1 340	29,4	-4,1	0,0	168	-2,9	675	-6,9	-1,9
35-44 ans	1 081	23,7	-0,5	0,7	208	-1,5	673	-1,9	-0,5
45-54 ans	877	19,3	-2,2	0,2	208	-1,3	548	-3,5	-0,8
≥ 55 ans	497	10,9	3,1	1,3	188	-2,0	280	1,1	0,1
Prestation perçue									
▪ dont majoration pour isolement	216	4,8	0,3	0,4	308	-0,5	200	-0,1	0,0
▪ dont au moins une bonification	4 207	92,4	-1,4	0,2	186	-2,6	2 353	-4,0	-3,7
▪ dont cumul prime d'activité/RSA	415	9,1	-2,7	3,8	175	2,5	217	-0,3	0,0

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ :** Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.

(2) Les dépenses de prime d'activité diminuent de 3,6 % entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de - 3,54 points à cette croissance (arrondi à - 3,5 points) et celles des Dom à hauteur de 0,01 point (arrondi à 0,0 point).

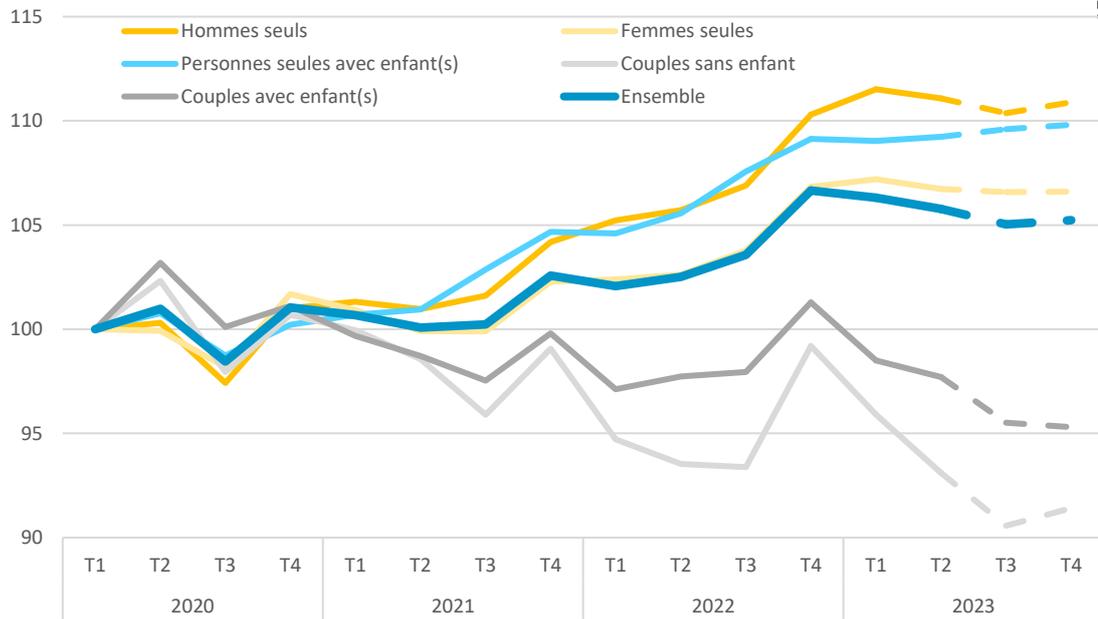
La diminution des dépenses entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023 concerne toutes les **classes d'âge**, sauf les foyers dont le responsable dossier est âgé d'au moins 55 ans (+ 1,1 % sur un an). Pour cette catégorie, les effectifs continuent de croître (+ 3,1 % sur un an, contre - 1,3 % pour l'ensemble). La tranche d'âge 25-34 ans contribue le plus à la baisse des dépenses (- 1,9 point sur - 3,6), notamment parce que ses effectifs reculent le plus (- 4,1 % contre - 1,3 % pour l'ensemble).

En 2023, le nombre de bénéficiaires tend à diminuer pour toutes les catégories sauf pour les plus âgés (55 ans et plus), pour lesquels l'évolution est très dynamique depuis 2020 ([graphique 5](#)). À l'inverse, les effectifs les plus jeunes (moins de 25 ans) ont plutôt tendance à diminuer.

Le nombre de bénéficiaires ayant au moins une **bonification**, représentant 9 foyers sur 10, évolue à peu près comme l'ensemble des bénéficiaires entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023. En revanche, ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement** (environ 5 %) augmentent légèrement sur la période (+ 0,3 %) et les dépenses associées restent stables (- 0,1 %).

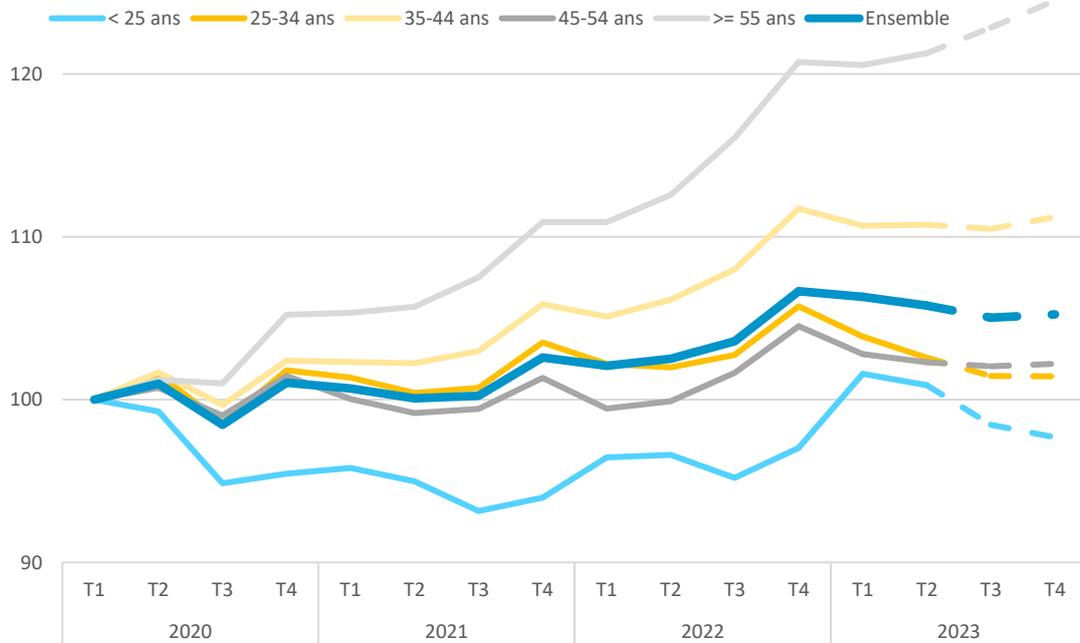
Si le nombre de bénéficiaires cumulant le RSA et la prime d'activité baisse de 2,7 % sur un an, le montant moyen de prime qu'ils perçoivent augmente de 2,5 % entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023.

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale



Note de lecture :
Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021, passant d'un indice 100 à 100,7, correspondant à une évolution de + 0,7 %.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



(p) T3 et T4 2023 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représentait 96,8 % des bénéficiaires tous régimes en 2022.
Base 100 : 1^{er} trimestre 2020.

Zoom sur les familles monoparentales



Plus de 950 000 familles monoparentales perçoivent la prime d'activité au 2^e trimestre 2023, ce qui représente 20,8 % des bénéficiaires. Cette catégorie augmente de 9,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2020, soit une hausse plus forte que les autres configurations familiales (+4,9 %). Si les personnes seules connaissent une évolution relativement comparable (+ 8,9 %), les bénéficiaires de la prime d'activité en couple diminuent quant à eux (- 3,4 %).

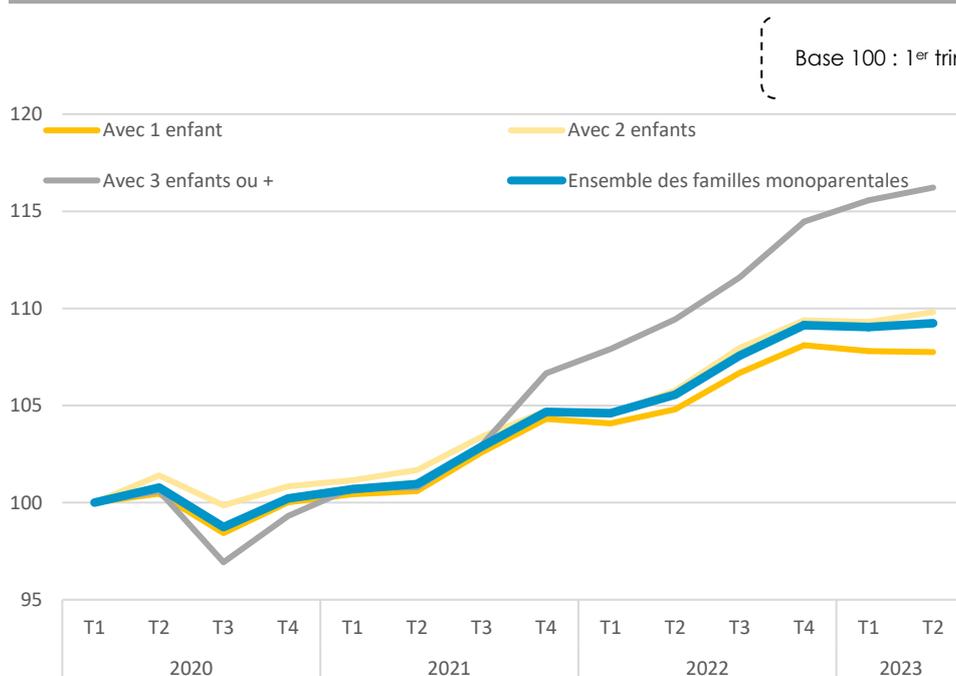
Ce sont les familles monoparentales avec 3 enfants ou plus qui augmentent le plus depuis 3 ans (+16,2 % entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2023), suivies de celles avec 2 enfants (+ 9,8 %). Les familles monoparentales avec 1 seul enfant évoluent de manière moins dynamique (+ 7,7 % sur la période, [graphique](#)).

L'augmentation du nombre des familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité diffère selon les départements. Les croissances les plus élevées se situent en Guyane (+ 33,5 %) et à La Réunion (+ 24,3 %, [carte 1](#)). Tandis que les évolutions de cette catégorie de bénéficiaires sont beaucoup moins dynamiques dans les départements de la Dordogne (+ 1,7 %), du Loir-et-Cher (+ 2,1 %), de la Charente (+ 2,5 %), de l'Yonne (+ 2,8 %).

Les familles monoparentales sont, en proportion, beaucoup plus nombreuses dans les départements d'Outre-mer (44,1 % en Guyane, 42,4 % à Mayotte, 35,3 % en Guadeloupe et 33,1 % en Martinique) mais moins à Paris (15,6 %) et en Lozère (16,8 %, [carte 2](#)).

**Famille monoparentale : Personne bénéficiaire de la prime d'activité vivant seule avec au moins un enfant. La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.*

Graphique – Évolution du nombre de familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité



Base 100 : 1^{er} trimestre 2020



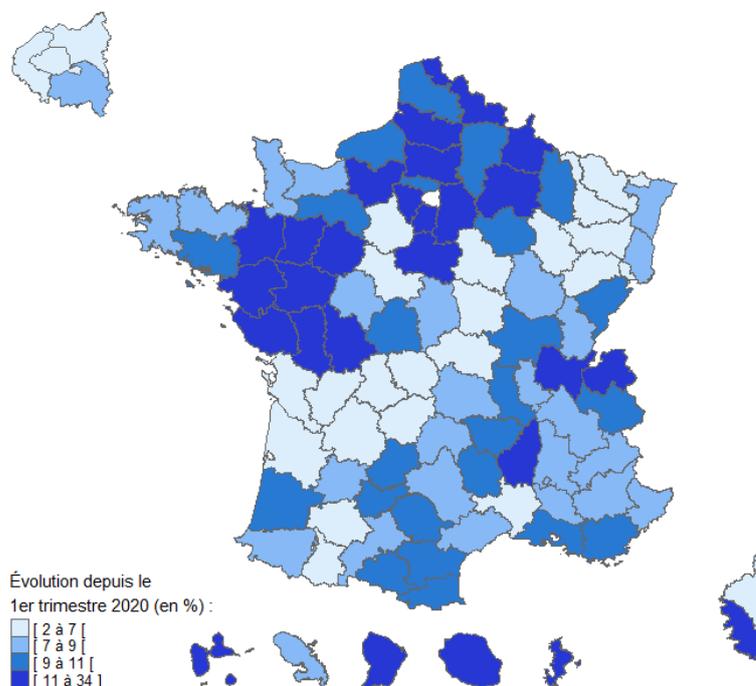
Parmi les familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité au 2^e trimestre 2023 :

- 57,5 % ont 1 enfant
- 32 % ont 2 enfants
- 10,5 % ont 3 enfants ou plus

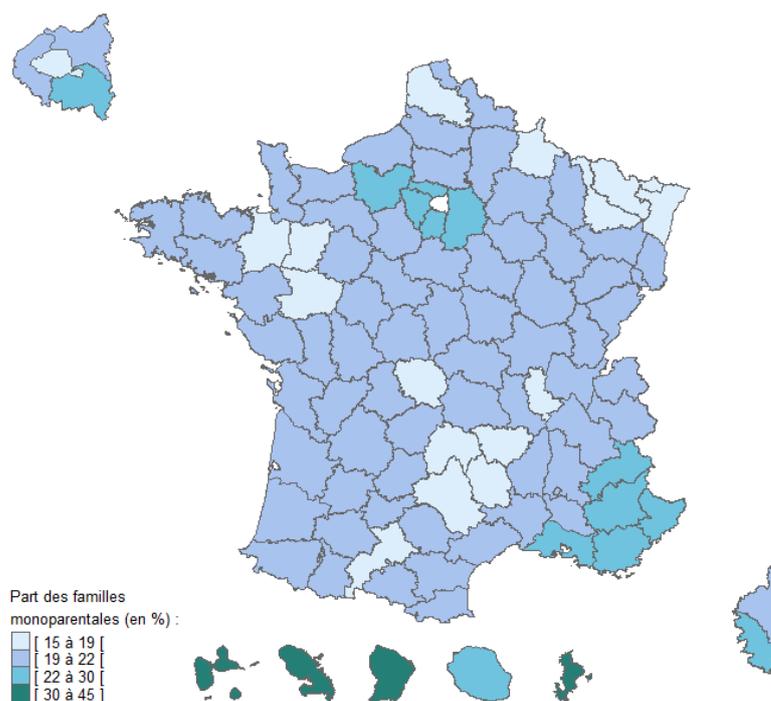


Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). Champ : Caf - France entière ; ce champ représentait 96,8 % des bénéficiaires tous régimes en 2022.

Carte 1 – Évolution du nombre de familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 2^{ème} trimestre 2023 (en %)



Carte 2 – Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité au 2^{ème} trimestre 2023 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ** : Caf - France entière ; ce champ représentait 96,8 % des bénéficiaires tous régimes en 2022.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



Présentation de la prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste. Elle est versée mensuellement au titre du foyer bénéficiaire et les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

La prime d'activité est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,2 % des dépenses de prime d'activité et 96,8 % des foyers bénéficiaires en 2022).

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le montant de la prime est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.



Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (octobre, novembre et décembre 2023) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (septembre 2023), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-4$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

Données estimées décembre 2023 = Données FR6 août 2023 + (Données FR2 décembre 2023 - Données FR2 août 2023)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre¹. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit »² (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.

- (1) Et non plus au nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre (cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré), comme dans les publications précédentes (jusqu'au n° 25 de 2023).
- (2) Et ne tiennent plus compte du suivi en parallèle des dépenses comptables, comme dans les publications précédentes (jusqu'au n° 25 de 2023).